



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotient familial

Question écrite n° 39941

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le cas suivant : certaines familles ayant a leur charge un adulte handicape sont dans l'impossibilite de subvenir a leurs besoins. Le cas suivant est, a ce titre, interessant : invalide a 80 p 100, un adulte handicape ne parvient pas a avoir une activite professionnelle suivie. Regulierement au chomage pendant de longues periodes, il se retrouve ainsi totalement a la charge de sa famille. Il lui demande que, dans ces circonstances particulieres, la famille soit autorisee a considerer le chomeur handicape non secouru comme ouvrant droit a une part supplementaire dans la declaration d'impot.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39941

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2087